

COMPTE RENDU DU DEJEUNER – DEBAT SUR LES ASSURANCES

« La libéralisation du secteur des Assurances est-elle une garantie pour la création de champions ? »

Lieu : Salon Lubumbashi

Date : le 10 décembre 2020

Heure : 13h30 à 14h30

Dans le cadre de cette 6^{ème} édition du forum, le réseau Makutano a proposé un échange sur la thématique des « Assurances » en RDC. Le débat a été animé par Madame **Marlène Ngoy Mvidia** (Directrice générale de la BGF Bank), avec comme principal intervenant Monsieur **Alain Kanyinda** (Directeur général de l’Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances/ARCA).

Le débat a évolué sous forme de question – réponse concernant la libération du secteur des Assurances en RDC et ses implications pour le développement du secteur financier, plus particulièrement sur la création de champions nationaux dans ledit secteur.

I. Contexte

Le secteur des Assurances a été, pendant plus de cinquante ans, caractérisé par le monopole accordé à la Société Nationale d’Assurances (SONAS). Cependant, face au constat d’inadéquation de ce modèle de gestion monopolistique à la demande grandissante et aux évolutions de l’environnement économique national et international, le gouvernement a décidé de libéraliser le secteur des Assurances en RDC. C’est ainsi qu’a été promulguée la Loi n°15/005 du 17 mars 2015 portant Code des Assurances, suivie par le Décret n°16/001 du 26 janvier 2016 portant création, organisation et fonctionnement de l’ARCA, dans le but d’assurer le monitoring du marché nouvellement libéralisé. Depuis 2019, de nouveaux acteurs ont été agréés par l’ARCA et, à ce jour, le paysage des Assurances en RDC compte 24 acteurs dont 9 sociétés d’assurances, 13 courtiers et 2 compagnies de réassurance.

Tenant compte du fort potentiel d’impact du secteur des Assurances sur le développement financier, économique et social du pays, il a paru nécessaire à l’Institut Makutano de s’interroger sur la dynamique suivant la libéralisation du secteur et les garanties de création des champions nationaux y associés.

II. Éléments clés des échanges

1. L’historique du secteur des Assurances a été présenté : la nationalisation du secteur en 1966 (monopole accordé à la SONAS), la libéralisation du secteur en 2015

(promulgation de la loi portant Code des Assurances), la création de l'ARCA et l'arrivée de nouveaux acteurs depuis 2019.

2. A ce jour, le marché des Assurances compte 24 acteurs (dont 9 sociétés d'assurances, 13 courtiers et 2 compagnies de réassurance).
3. Cependant, les analyses montrent que le marché des Assurances en RDC est encore petit et en décalage avec le marché réel. Il est actuellement évalué à 100 millions de dollars américains¹ et est dominé par l'assurance automobile. En outre, les acteurs présents sur ce marché évoluent en sous-capacité, une grande part de la demande étant satisfaite par l'offre d'assureurs étrangers.
4. Suivant les objectifs stratégiques de l'ARCA, l'assainissement et la normalisation² du marché des Assurances permettront de l'évaluer à 800 millions de dollars américains d'ici décembre 2021, puis entre 3 et 5 milliards de dollars américains d'ici 2025 (faisant entrer la RDC dans le top 5 des marchés des Assurances en Afrique).
5. Le défi pour l'ARCA est donc de faire correspondre le niveau de l'offre locale à celui de la demande totale au niveau national. Pour ce faire, sa stratégie s'articule en trois axes :
 - Contrôler en permanence tous les acteurs nationaux (sociétés d'assurances et intermédiaires) en surveillant leur solvabilité financière³.
 - Lutter contre l'illégalité/évasion des primes d'assurances en mettant en place des mécanismes de rétention des primes au niveau national.
 - Vulgariser et sensibiliser les acteurs du marché ainsi que les consommateurs.
6. Mais des contraintes majeures demeurent, liées notamment :
 - A la consolidation de la confiance entre les nouveaux acteurs du secteur et les consommateurs. Notamment, sur l'existence de capacités financières et techniques suffisantes des premiers pour répondre aux besoins des seconds.
 - Au développement d'une culture des assurances dans la population.
 - A l'insuffisance des ressources (humaines et financières) pour l'ARCA afin d'assurer un monitoring efficace du secteur.
 - A l'existence de certains pans du marché encore monopolistiques.
 - Etc.

¹ Estimation tirée à mars 2019.

² Qui se traduit principalement par le respect de la souscription obligatoire d'une assurance uniquement auprès des assureurs locaux.

³ La capacité des assureurs à faire face, dans un délai court, aux indemnisations des sinistres.

7. Néanmoins, les dispositifs mis en place au travers de la loi portant Code des Assurances permettront au secteur des assurances d'avoir non seulement un impact direct sur le développement du secteur financier, mais également un impact indirect sur le développement des autres secteurs de l'économie. A titre illustratif, l'obligation de la diversification dans les placements de l'épargne collectée (primes d'assurances) induira une augmentation de la liquidité du système financier et, grâce à des produits innovants, pourra servir à la création de fonds pour soutenir des secteurs d'activités spécifiques.
8. Il convient de noter la fin du processus de mise en conformité de la SONAS, acteur historique du secteur. Il s'agit d'une restructuration destinée à lui donner la capacité d'être compétitif dans le nouveau paysage des assurances en RDC.
9. Il a été également relevé le rôle primordial de l'Etat en tant qu'accompagnateur de l'ARCA, notamment en usant de son pouvoir pour imposer et faire respecter la loi.
10. Enfin, concernant la fabrication de champions nationaux dans le secteur des Assurances, les politiques mises en œuvre par l'ARCA (assainissement et normalisation du secteur par le respect de la loi) permettront, d'ici deux ou trois ans, de créer un environnement favorable à leur émergence. Il appartient donc aux acteurs actuels et aux potentiels arrivants de se préparer en conséquence, en proposant des produits à la fois compétitifs et innovants. En effet, l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché ne doit pas conduire à un amenuisement ou à une redistribution du marché existant, mais plutôt à un élargissement de ce dernier grâce à la conquête de nouvelles parts de marché.

III. Conclusion et recommandations

A l'issue de ces fructueux échanges, l'opportunité a été offerte aux participants d'exprimer leurs points de vue sur la thématique abordée et de contribuer au débat par des suggestions et recommandations à l'ARCA ainsi qu'aux acteurs du secteur des Assurances.

Ces recommandations et suggestions ont principalement porté sur :

- La nécessité pour les nouveaux acteurs du secteur de renforcer leur communication sur les produits d'assurances et leurs bénéfices dans le but de développer une culture financière au sein de la population. Mais surtout de renforcer leur crédibilité vis-à-vis des assurés concernant les indemnisations des sinistres.
- La nécessité pour les acteurs de s'intéresser à d'autres segments du marché que celui de l'assurance automobile. Particulièrement, une offre des produits d'assurance dans le secteur bancaire fournirait plus de garanties aux banques pour l'octroi des volumes de crédits plus importants et à un plus grand nombre d'agents économiques.

- La possibilité, par exemple dans le secteur minier, de soutenir le financement des entreprises de sous-traitance en créant un fonds qui sera financé par les primes collectées sur les sociétés minières. Cette proposition peut s'étendre à d'autres secteurs spécifiques pour pallier les difficultés de financement des entrepreneurs locaux ;
- La nécessité de rendre opérationnel, le plus tôt possible, l'« Association Congolaise des Assureurs », à l'instar de l'Association Congolaise des Banques (ACB), suivant les dispositions de la loi. Cela afin de fournir un cadre d'échange et de réflexion entre les acteurs du marché, les pouvoirs publics et les partenaires, notamment les medias, autour des problèmes de la profession ;
- La possibilité de confier une partie des contrôles concernant les assurances aux forces de l'ordre ou à d'autres services publics pour pallier l'insuffisance des ressources humaines ;
- La nécessité de s'assurer que la libéralisation du secteur aura, d'une part, permis une réelle baisse des prix et l'arrivée de produits d'assurances mieux adaptés au contexte congolais et, d'autre part, favorisé une concurrence saine entre les acteurs.

En somme, la libéralisation du secteur des Assurances a créé une dynamique positive qui doit se poursuivre, notamment grâce à la supervision de l'ARCA, pour faire de ce secteur un des leviers majeurs du développement économique et financier de la RDC. Les réformes en cours permettront, à terme, la création de conditions favorables pour l'émergence de champions nationaux dans le secteur des Assurances et auront des effets d'entraînement sur les autres secteurs d'activités du pays.